

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 21 Septembre 2021

Date de la convocation : 14 Septembre 2021

Nombre de délégués

- en exercice : 56

- votants : 54

- présents : 41

L'an deux mille vingt et un, le 21 Septembre, à 19 heures 00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Blanche de Castille à Lorris, sous la présidence de Monsieur Albert FEVRIER.

Etaient présents : Madame Lysiane CHAPUIS, Monsieur Jean-Marc POINTEAU, Madame Emmanuelle PION, Monsieur Jean-Jacques MALET, Monsieur François JOURDAIN, Madame Mireille SAVAJOLS, Monsieur Hervé VASSEUR, Monsieur Christian CHEVALLIER, Monsieur Michel MAUFRAS, Monsieur Florent DE WILDE, Madame Danielle HURE, Madame Véronique FLAUDER-CLAUS, Madame Christiane FLORES, Monsieur Alexandre DUCARDONNET, Monsieur André POISSON, Monsieur Pierre MARTINON, Monsieur Albert FEVRIER, Madame Nathalie BRISSET, Madame Valérie MARTIN, Monsieur Daniel TROUPILLON, Monsieur Philippe KUTZNER, Monsieur Alain GERMAIN, Monsieur Jacques HEBERT, Monsieur André PETIT, Madame Marie-Christine FONTAINE, Monsieur Philippe MOREAU, Madame Stéphanie WURPILLOT, Madame Marie-Annick MARCEAUX, Monsieur François MARTIN, Monsieur Claude FOUASSIER, Monsieur Richard SENEGAS, Monsieur Alain DEPRUN, Monsieur Yohan JOBET, Monsieur André JEAN, Monsieur Patrice VIEUGUE, Monsieur Wondwossen KASSA, Madame Magali GOISET, Madame Evelyne COUTEAU, Monsieur Joël DAVID, Monsieur Jean-Marie CHARENTON, Madame Christiane BURGEVIN.

Absents excusés : Monsieur Dominique DAUX (donnant pouvoir à Monsieur Albert FEVRIER), Madame Isabelle ROBINEAU (donnant pouvoir à Madame Valérie MARTIN), Madame Christèle BEZILLES, Madame Corinne GERVAIS (donnant pouvoir à Monsieur Daniel TROUPILLON), Monsieur Pascal OZANNE (donnant pouvoir à Madame Valérie MARTIN), Monsieur Alain THILLOU (donnant pouvoir à Monsieur André POISSON), Monsieur Yves BOSCARDIN (donnant pouvoir à Monsieur Christian CHEVALLIER), Mme Marion CHAMBON (donnant pouvoir à Monsieur Alain GERMAIN), Monsieur Jean-Luc PICARD (donnant pouvoir à Monsieur Philippe MOREAU), Madame Maryse TRIPIER (donnant pouvoir à Madame Stéphanie WURPILLOT), Monsieur Philippe GILLET (donnant pouvoir à Monsieur Philippe MOREAU), Monsieur Thierry BOUTRON (donnant pouvoir à Monsieur Patrice VIEUGUE), Madame Bérengère MONTAGUT (donnant pouvoir à Monsieur Yohan JOBET), Madame Mélusine HARLE (donnant pouvoir à Monsieur André JEAN), Monsieur Daniel LEROY.

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire : Madame Magali GOISET

Ordre du Jour :

1. Rapport d'activités communautaire 2020
2. Rapport d'activités du SMIRTOM
3. France Services- Création d'un poste en contrat PEC
4. France Services- Transfert d'un agent de Lorris
5. France Services- Convention avec la CPAM pour la mise à disposition d'une borne de carte vitale
6. Economie- Projet d'extension du Territoire d'Industrie à la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye
7. Economie- Cession d'un terrain sur la ZAE de Bellegarde
8. Economie- Octroi d'aides à l'immobilier d'entreprise
9. Economie- Octroi d'aides à la TPE
10. Finances- Décision modificative de régularisation
11. Finances- Exonération TEOM
12. Ressources Humaines- Approbation du document « Heures supplémentaires astreintes »
13. Maison de Santé de Bellegarde- Convention de mise à disposition d'un terrain avec la commune de Bellegarde pour la création d'un parking
14. Maison de Santé de Bellegarde- Autorisation de déposer un permis d'aménager pour la création d'un parking
15. Bâtiments scolaires- Convention avec le SIRIS de Bellegarde-Quiers
16. Bâtiments scolaires- Lancement d'une consultation pour les travaux de réhabilitation de l'Ecole de Ladon
17. Eclairage public- Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable pour le remplacement de luminaire à Châtillon
18. SPANC- Lancement d'une consultation pour la mission de contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif
19. Avis relatif à la saisine de l'EPFLI par la commune de Ladon
20. Questions diverses

Le Conseil Communautaire débute par une minute de silence en hommage à Monsieur Arnaud CORABOEUF, Ancien Maire de St Maurice Sur Aveyron.

Appel des présents.

Le compte-rendu du Conseil Communautaire en date du 06 Juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

D2021/053 : Réparation de la gâche du portail de l'école de Quiers et pose d'un kit vidéo- Société PROTEC HOME pour un montant de 2 570 € HT soit 2 933,60 € TTC.

D2021/054 : Reprise des trottoirs du Collège Henry Becquerel suite aux malfaçons de 2011 - Société COLAS pour un montant de 28 710 € HT soit 34 452 € TTC (l'entreprise prend à sa charge le même montant).

D2021/055 : Eclairage au BAF de Lorris- Devis à passer avec l'entreprise DG Bâtiment pour un montant de 6 560 € HT soit 7 872 € TTC.

D2021/056 : Groupement de commandes pour le marché Diagnostics Techniques Amiante (DTA) - Passation d'un marché avec QUALICONSULT un montant de :

- Montant global forfaitaire : 18 355 € HT soit 22 026 € TTC.
- Montant global des prestations unitaires : 4 669 € HT soit 5 602,80 € TTC

D2021/056 bis : Etude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et de renouvellement urbain - Passation d'un marché avec VILLES VIVANTES

- Montant global forfaitaire : 52 100 € HT
- Montant global option : 8 175.00 € HT
- soit un montant total de 60 275.00€ HT et 72 330.00 € TTC

D2021/057 : Fourniture et pose de deux jeux à l'école maternelle de Bellegarde- Société ELASTISOL pour un montant de 16 795,25 € HT soit 20 154,30 € TTC.

D2021/058 : Reprise de passage busé à la Gabillonnerie à Montereau- Société VAUVELLE pour un montant de 4 960 € HT soit 5 952 € TTC.

D2021/059 : Réalisation de deux rampes en enrobé à l'Ecole maternelle de Bellegarde- Société EUROVIA pour un montant de 3 896,50 € HT soit 4 675,80 € TTC.

D2021/060 : Habillement pour les agents techniques et SPANC- Société DARDONVILLE pour un montant de 2 114,93 € HT soit 2 537,92 € TTC.

D2021/061 : Pontages de fissures- Devis à passer avec ENROPLUS pour un montant de 41 930 € HT soit 50 316 € TTC.

D2021/062 : Création d'une sous-régie de recettes et d'avances du SLAC de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais : SLAC à l'Arboretum de Nogent sur Vernisson

D2021/063 : Modification de la régie d'avances des Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH) de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais en régie d'avances du service petite enfance- enfance.

D2021/064 : Enrobés à l'émulsion au Lotissement du Baugé à Nogent sur Vernisson - Devis à passer avec COLAS pour un montant de 47 667,60 € HT soit 57 201,12 € TTC.

D2021/065 : Fournitures pour l'école élémentaire de Bellegarde- Devis à passer avec MANUTAN pour un montant de 3 243,05 € HT soit 3 891,66 € TTC.

D2021/066 : Rebouchage des fouilles archéologiques à l'école de Ladon- Devis à passer avec BLOT pour un montant de 1 757 € HT soit 2 108,40 € TTC.

D2021/067 : Achat de lumières pour les spectacles de l'Arboretum des Barres- Devis à passer avec SARL NEXXYS pour un montant de 1 723,59 € HT soit 2 068 ,31 € TTC.

D2021/068 : Modification de l'arrêté D2018/15 - Délégation du Droit de Prémption Urbain à l'occasion de l'aliénation d'un bien à l'Etablissement Foncier Public Local Interdépartemental Cœur de France

D2021/069 : Remplacement d'un mât (éclairage public) accidenté, Avenue Nicolas Braque à Bellegarde- Devis à passer avec l'entreprise ENGIE pour un montant de 1 580, 16 € HT soit 1 896, 19 € TTC.

D2021/070 : Contrat de maintenance et fourniture de consommables pour le doseur PH de la piscine de Lorris- Devis à passer avec l'entreprise SWAN pour un montant de 1 701, 00 € HT soit 2 037, 00 € TTC.

D2021/071 : Mobilier pour la future maison des services de Lorris- Devis à passer avec l'entreprise PAPETERIE SERVICES pour un montant de 2 987, 25 € HT soit 3 009, 88 € TTC.

D2021/072 : Installation de la téléphonie et internet à la future maison des services de Lorris et raccordement au standard communautaire - Devis à passer avec l'entreprise ADD ON pour un montant de 3 245, 33 € HT soit 3 894, 40 € TTC.

D2021/073 : Devis à passer avec l'association BLOC NOTES pour un montant de 2 400,95 € HT soit 2533.00 € TTC.

D2021/074 : Enfouissement du réseau d'éclairage public à Châtillon-Coligny - Devis à passer avec l'entreprise SOMELEC pour 47 974,50 € HT soit 57 569,40 € TTC.

D2021/075 : Devis à passer avec l'association LA REVEUSE pour un montant de 2 000 € HT soit 2110.00 € TTC.

D2021/076 : Contrat de maintenance en propreté pour la salle Escale à Varennes-Changy du 1^{er} septembre 2019 au 31 Août 2020 (Régularisation)- Contrat à passer avec l'entreprise TECHNET SERVICES pour un montant annuel de 5 600,04 € HT soit 6 720,05 € TTC.

D2021/077 : Contrat de maintenance en propreté pour la salle Escale à Varennes-Changy du 1^{er} septembre 2020 au 31 Août 2021 (Régularisation)- Contrat à passer avec l'entreprise TECHNET SERVICES pour un montant annuel de 5 589,96 € HT soit 6 707,95 € TTC.

D2021/078 : Contrat de maintenance en propreté pour la salle Escale à Varennes-Changy du 1^{er} septembre 2021 au 31 Août 2022- Contrat à passer avec l'entreprise TECHNET SERVICES pour un montant annuel de 5 811,48 € HT soit 6 973,78 € TTC.

D2021/079 : Remplacement du contrôleur de feux à Bellegarde- Devis à passer avec l'entreprise ENGIE pour un montant de neuf mil trois cent HT (9 300 € HT) soit 11 160 € TTC.

D2021/080 : Communication concernant la programmation culturelle – Devis à passer avec CENTRE France PUBLICITE pour un montant de 4 516,89 € HT soit 5 420,27 € TTC.

D2021/081 : Représentation sonore interactive- Devis à passer avec l'entreprise POUR MA POMME pour un montant de 2919,43 € HT soit 3080 € TTC.

1. Rapport d'activités de la Communauté de Communes 2020

La Communauté de Communes a l'obligation, chaque année, de réaliser un rapport retraçant son activité au cours de l'exercice précédent. Ce rapport doit faire l'objet d'une présentation par Monsieur le Président lors d'une séance du Conseil Communautaire.

Ce rapport est ensuite adressé au maire de chaque Commune membre de l'EPCI. Il fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune à la Communauté de Communes sont entendus. Monsieur le Président de la Communauté de Communes peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque Commune membre ou à la demande de ce dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de PRENDRE ACTE du rapport d'activités de la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais pour l'année 2020.

2. Rapport d'activités du SMIRTOM de la Région de Montargis

Le Président du SMIRTOM de la Région de Montargis a adressé le rapport d'activités 2020 qui doit faire l'objet d'une communication en Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de PRENDRE ACTE que le rapport d'activités 2020 du SMIRTOM de la Région de Montargis a fait l'objet d'une communication par le Président devant le Conseil Communautaire et sera mis à disposition du public sur les Pôles de Bellegarde et Lorris.

3. France Services- Création d'un poste en contrat PEC

Dans le cadre du projet de déploiement d'une France Service à Lorris, il est proposé au Conseil d'autoriser la création d'un emploi dans le cadre parcours emploi compétences.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser la création d'un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code du travail, notamment les articles L.1111-3, L.5134-19-1 à L5134-34, L.5135-1 à L.5135-8 et R.5134-14 à D.5134-50-3,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **DE CRÉER** un poste à compter du 1^{er} Octobre 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » - « contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention.

4. France Services- Transfert d'un agent de Lorris

Monsieur le Président indique que dans le cadre de la compétence « acquisition ou construction, aménagement, entretien et gestion des Maisons des Services Au Public, l'ouverture de la MSAP de Lorris est prévue très prochainement, en vue d'une Labellisation France Services.

Pour l'accueil de ce nouveau service sur le Lorriçois, il est proposé le transfert d'un agent de la Mairie de Lorris, qui occupe actuellement des missions similaires au sein du CCAS de Lorris.

Il faut donc créer son poste au tableau des effectifs au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **LA CREATION** du poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ;
- **D'AUTORISER** le président à modifier le tableau des effectifs comme présenté en annexe

Monsieur Albert FEVRIER : la France Services de Lorris sera opérationnelle en Novembre.

5. France Services- Convention avec la CPAM pour la mise à disposition d'une borne de carte vitale

La Communauté de communes souhaite mettre à disposition des usagers des France Services un lecteur destiné à la mise à jour des cartes VITALES des assurés sociaux.

A cette fin, il convient de conclure avec la CPAM un protocole d'accord pour une durée d'un an à compter de la date d'installation de l'équipement par lequel la CPAM s'engage à mettre à disposition à titre gratuit un lecteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **DE CONCLURE** un protocole d'accord avec la CPAM concernant la mise à disposition à titre gratuit d'un lecteur de mise à jour des cartes VITALES au sein des France Services gérées par la Communauté de Communes,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit protocole d'accord.

Monsieur Albert FEVRIER : A Bellegarde, c'est en moyenne 400 personnes qui viennent consulter et se renseigner. Il y a 9 partenaires présents. A Châtillon-Coligny, le service se développe de plus en plus.

6. Economie- Projet d'extension du Territoire d'Industrie à la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye

Le contrat Territoire d'Industrie, signé entre toutes les parties en date du 25 juin 2019, associe l'AME, la CCCFG, la CC4V, la 3CBO et la Communauté des Communes Giennoises.

Partageant des problématiques industrielles communes avec ces territoires, et faisant partie du bassin de vie de Gien, la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye souhaite rejoindre le Territoire d'Industrie. Elle a délibéré en ce sens le 27.07.2021.

Il est proposé au Conseil d'approuver le rattachement de la communauté de communes Berry Loire Puisaye au Territoire d'Industrie associant le Montargois en Gâtinais et la Communauté des Communes Giennoises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le rattachement de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye au Territoire d'Industrie porté par le PETR Gâtinais montargois et la Communauté de Communes Giennoises ;
- **D'AUTORISER** M. le Président à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7. Economie- Cession d'un terrain sur la ZAE de Bellegarde

L'entreprise MALET Couverture, localisée dans la ZAE de Bellegarde, souhaite étendre son implantation actuelle pour y développer son activité. L'entreprise se porte acquéreur d'une surface de 3 000 m² sur les parcelles N°116 et 117. Le prix de cession des parcelles est de 12 € HT du m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité, sous réserve de l'avis du service immobilier de l'Etat :

- **De CÉDER** une surface de 3 000 m² sur les parcelles N°116 et 117 de la ZAE de Bellegarde, pour un montant de 12 € HT du m², soit un total de 36 000 € HT et 43 200 € TTC, à l'entreprise Malet Couverture
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à cette cession.

8. Economie – octroi d'aides à l'immobilier d'entreprise

La commission économie a étudié 4 demandes d'aides à l'immobilier d'entreprise lors de sa séance du 08.09.2021. Celles-ci s'inscrivent dans le dispositif d'aide communautaire et dans le respect de l'enveloppe allouée pour 2021.

8.1 Aide à l'immobilier d'entreprise – Vauvelle TP

Il est proposé d'octroyer une aide à l'immobilier à l'entreprise VAUVELLE TP, gérée par Fabrice DOSIAS, sise dans la ZAE du Bussoy, pour son projet de modernisation du site. Il s'agit de réagencer et diviser les bâtiments existants en immobilier de bureaux, ateliers et entrepôts et de faire construire un bâtiment supplémentaire nécessaire à l'activité. L'aide s'élève à 22 597 €, soit 5% d'un montant de travaux de 451 955 € HT.

8.2 Aide à l'immobilier d'entreprise – société Les Techniques du Bâtiment (LTB)

Il est proposé d'octroyer une aide à l'immobilier à la société Les Techniques du Bâtiment (LTB), gérée par Vincent HODNIK, sise dans la ZAE du Limetin, pour son projet de rachat et modernisation du site de l'entreprise SOLAR dont elle s'est portée acquéreuse et les adapter à ses besoins dans le cadre de la croissance de son entreprise. L'aide s'élève à 19 981 €, soit 5% d'un montant de travaux de 399 629,59 € HT.

8.3 Aide à l'immobilier d'entreprise – Relais de Thimory

Il est proposé d'octroyer une aide à l'immobilier au Relais de Thimory dans le cadre de ses travaux de mise aux normes PMR de ses sanitaires pour répondre à l'obligation réglementaire qui lui est faite. L'aide s'élève à 500 €, soit 5% d'un montant de travaux de 9 999,89 € HT.

8.4 Aide à l'immobilier d'entreprise – établissements Depée et Fils

Il est proposé d'octroyer une aide à l'immobilier aux établissements Depée et Fils, gérés par M. Dépée, dans le cadre des travaux de revêtement des accès menant au funérarium pour faciliter la circulation des familles venant se recueillir et assister aux cérémonies. L'aide s'élève à 964 €, soit 5% d'un montant de travaux de 19 292€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** une subvention d'un montant de 22 597 € à l'entreprise Vauvelle TP
- **D'APPROUVER** une subvention d'un montant de 19 981 € à l'entreprise LTB,
- **D'APPROUVER** une subvention d'un montant de 500 € au Relais de Thimory,
- **D'APPROUVER** une subvention d'un montant de 964 € aux établissements Depée et Fils.
- **D'AUTORISER** M. le Président à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Monsieur Jean-Jacques MALET : lorsque nous attribuons une subvention d'aide à l'immobilier d'entreprise, la Région participe pour le même montant. En dessous de 5 000 € la Région n'abonde pas.

9. Economie – octroi d'aides à la TPE

La commission économie a étudié 2 demandes d'aides à la TPE lors de sa séance du 08.09.2021. Celles-ci s'inscrivent dans le dispositif d'aide communautaire et dans le respect de l'enveloppe allouée pour 2021.

9.1 aide à la TPE – Ferme de Lorris

Il est proposé d'octroyer une aide à la TPE à la Ferme de Lorris pour son projet d'achat d'hébergements mobiles dans le cadre de son projet de développement du site. L'aide s'élève à 5 000 € (le maximum possible dans ce dispositif), soit 0,78% d'un montant de travaux de 640 000 € HT.

9.2.1 aide à la TPE – société Assistance Occitanie

Il est proposé d'octroyer une aide à la TPE à la société Assistance Occitanie– sise à Lorris - pour son projet d'investissement dans l'achat de matériels médicaux respiratoires dans le cadre de l'implantation de son établissement secondaire sur la commune. L'aide s'élève à 5 000 €, soit 3,67% d'un montant de travaux de 136 128 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** une subvention d'un montant de 5 000 € à la Ferme de Lorris
- **D'APPROUVER** une subvention d'un montant de 5 000 € à la société Assistance Occitanie
- **D'AUTORISER** M. le Président à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Monsieur Jean-Jacques MALET : rappelle que le plafond est fixé à 5 000 € pour l'aide aux TPE.

10. Finances- Décision modificative de régularisation

10.1 décision modificative au budget principal

Afin de régulariser dans l'inventaire Comptable de la Communauté de Communes la vente d'une parcelle à la SCI Bossdur dans la ZAE du Limetin, il est nécessaire de procéder à des écritures d'ordre et de porter des crédits aux comptes ci-après :

Dépenses d'investissement – chapitre 041 – article 2111 – fonction 90 – service ZALIMTER : + 16 212 €
Recettes d'investissement – chapitre 041 – article 1021 – fonction 90 – service ZALIMTER : + 16 212 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** le budget principal de la communauté de communes dans les conditions ci-dessus.

10.2 décision modificative au budget spanc

Il est nécessaire d'ajuster le résultat de fonctionnement du budget SPANC comme suit :

Recettes de fonctionnement – chapitre 002 – article 002-922 : + 0,35 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** le budget Spanc de la communauté de communes dans les conditions ci-dessus.

11. Finances- Exonération TEOM

Comme les années précédentes, les exonérations de TEOM doivent être délibérées avant le 1^{er} octobre de cette année pour être mis en application pour l'année 2022.

Dans sa délibération du 25 septembre 2018, le Conseil communautaire avait conditionné le renouvellement de l'exonération de TEOM, pour les entreprises demandeuses, à la fourniture de justificatifs de recours à une prestation d'élimination des déchets plutôt que l'enfouissement.

Les entreprises sollicitant le renouvellement de leur exonération pour 2022 sont : Super U à Châtillon-Coligny, M et Mme AUBERT (Centre Auto Poids Lourds) à Pressigny, SAS Mazagran pour Bi1 à Nogent. Deux ont fourni les attestations justifiant du mode d'élimination de leurs déchets. La troisième, Centre Auto Poids Lourds, a cessé son activité et ne génère de ce fait plus de déchets. Réseau Pro à Ste Geneviève des Bois, également demandeur les années passées, n'a pas fourni les justificatifs demandés à la date d'envoi de la présente note de synthèse. L'entreprise sera intégrée à la délibération si les pièces sont transmises avant le Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'EXONÉRER** du paiement de la TEOM, pour l'année 2022, les redevables suivants :
 - Colidis – Super U à Châtillon-Coligny
 - Sas Mazagran Services à Nogent sur Vernisson
 - M et Mme AUBERT à Pressigny les Pins
 - Réseau Pro à Ste Geneviève des Bois (sous réserve de transmission des pièces justificatives)

12. Ressources Humaines- Approbation du document « Heures supplémentaires astreintes »

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire, en raison des besoins des services, de compléter le document « heures supplémentaires » en ajoutant une mention relative aux heures effectuées par les agents à temps non complet les dimanches et jours fériés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'INSTAURER**, au regard des nécessités de services, une rémunération spécifique des heures effectuées par les agents à temps non complet les dimanches et jours fériés, à savoir 1 heure travaillée = 2 heures rémunérées,
- **DE VALIDER** le document « heures supplémentaires - astreintes » modifié en son article 1-4-2 « agent à temps non complet » et annexé en pièce jointe
- **De CHARGER** l'autorité territoriale de procéder au mandatement des heures réellement effectuées

13. Maison de Santé de Bellegarde- Convention de mise à disposition d'un terrain avec la commune de Bellegarde pour la création d'un parking

La Communauté de Communes réalise un parking pour la maison de santé de Bellegarde sur un terrain appartenant à la Commune de Bellegarde, situé 4 avenue de la quiétude et cadastré AB 161.

À ce titre, il convient de rédiger une convention de mise à disposition entre les deux collectivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition d'un terrain communal ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention

14. Maison de Santé de Bellegarde- Autorisation de déposer un permis d'aménager pour la création d'un parking

Le projet du futur parking de la maison de santé de Bellegarde, situé 4 avenue de la quiétude et cadastré AB 161 est situé dans le périmètre des abords de protection de monuments historiques.

À ce titre, la Communauté de Communes doit déposer un permis d'aménager.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **DE DÉPOSER** le permis d'aménager du projet de parking de la maison de santé ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer le dit permis d'aménager ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

15. Bâtiments scolaires- Convention avec le SIRIS de Bellegarde-Quiers

L'ETAT propose un dispositif France Relance afin de soutenir les petites communes qui souhaitent investir pour la mise en place des mesures issues de la loi Légalim. La cantine de Quiers-Sur-Bezonde est éligible à ce dispositif ce qui permet de prévoir des investissements pour la cantine scolaire.

Le Siris souhaite réaliser un diagnostic et un accompagnement du service et la Communauté de Communes souhaite investir dans du nouveau matériel (bacs inox au lieu de bacs plastiques), sauteuse électrique (vieillissante) et éplucheur à légumes.

Seule une des 2 collectivités peut faire la demande et prioritairement la collectivité intercommunale.

Il convient donc d'établir une convention afin de procéder à la répartition des dépenses relevant de la compétence de chaque collectivité et de répartir la subvention au pro-rata.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention relative à des remboursements de frais engagés par la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention

16. Bâtiments scolaires- Lancement d'une consultation pour les travaux de réhabilitation de l'Ecole de Ladon

La phase de démolition de bâtiments et les diagnostics d'archéologie préventive sont terminés. La Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais peut désormais lancer la consultation pour les travaux de réhabilitation.

Le projet consiste en la reconstruction et restructuration de l'école élémentaire de Ladon pour un montant de travaux estimatif de 2 250 000 € H.T.

La livraison du bâtiment est prévue pour la rentrée 2023.

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **DE LANCER** la consultation pour les travaux de réhabilitation de l'école de Ladon
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

17. Eclairage public- Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable pour le remplacement de luminaire à Châtillon-Coligny

Dans le cadre de l'enfouissement des lignes électriques du centre-ville de Chatillon-Coligny, certaines de nos installations d'éclairage public doivent être déplacées et remplacées.

Ces installations étant situées dans le périmètre des abords de monuments historiques, il est nécessaire de déposer une déclaration préalable (à la demande de l'architecte des bâtiments de France).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **de DÉPOSER** la déclaration préalable pour le remplacement de luminaires à Chatillon-Coligny ;
- **d'AUTORISER** le Président à signer ladite déclaration préalable ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

18. SPANC – Lancement d'une consultation pour la mission de contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif

Le marché pour la réalisation des contrôles d'ANC a été lancé en janvier 2020 pour une durée de 1 an renouvelable une fois, avec un plafond maximal fixé à 39.000 €.

Sur 2021, de nombreux diagnostics vente ont été réalisés. A ces opérations, s'est ajouté le contrôle des installations P1 et P2 qui n'ont pas été contrôlées depuis 10 ans. Le plafond maximal a été atteint et un avenant de marché a dû être signé pour porter le montant du marché à 39.990 €.

Au vu des campagnes de contrôles lancées, le plafond va être atteint avant la fin de l'année et il convient de lancer un marché avec un seuil supérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **DE LANCER** la consultation pour la réalisation des contrôles d'assainissement non collectif
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Monsieur André JEAN : Contrairement aux années précédentes où le budget du SPANC était déficitaire, cette année il y a un excédent de 700 €.

19. Avis relatif à la saisine de l'EPFLI par la commune de Ladon

Par courrier en date du 3 Août 2021, la commune de LADON fait part de son intention de solliciter l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France en vue de l'acquisition et du portage de biens immobiliers situés sur son territoire, dans le cadre du projet d'aménagement d'un bâtiment pour accueillir la vente directe de producteurs locaux.

La Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais est adhérente à l'EPFLI Foncier Cœur de France. A ce titre, elle doit émettre un avis sur les opérations de portage foncier envisagées par ses communes membres avec l'EPFLI.

Conformément au règlement intérieur et d'intervention de l'EPFLI, cet avis est donné par délibération de l'organe délibérant ou par délégation de celui-ci et réputé favorable dans le délai de deux mois à compter de la saisine.

Vu les statuts de l'EPFLI Foncier Cœur de France,

Vu la qualité d'adhérente à l'EPFLI Foncier Cœur de France de la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable sur l'opération de portage par l'EPFLI Foncier Cœur de France des biens immobiliers nécessaires au projet d'aménagement d'un bâtiment pour accueillir la vente directe de producteurs locaux, mené par la commune de LADON.

20. Questions diverses

Monsieur Albert FEVRIER : Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 19 Octobre à 19h00 (et non le 12 octobre comme prévu initialement)

Le 29 Septembre : Porte Ouverte de la Maison des Services à Châtillon-Coligny

Le 21 Octobre : Réunion de la Commission Urbanisme ainsi que les Maires en présence de Monsieur le Sous-Préfet.

Madame Stéphanie WURPILLOT : Dimanche dernier était programmé à l'Espace des Etangs un spectacle pour enfants, mais cela n'a pas été présenté comme cela lors de la communication de ce spectacle. Cela est dommage car il n'y avait aucun enfant.

Monsieur Albert FEVRIER : Il faut que l'on fasse attention à la programmation et à la communication des spectacles. Nous allons y veiller.

Madame Evelyne COUTEAU : Faute d'animateurs, nous sommes obligés de refuser des inscriptions sur tous nos ALSH pour les mercredis mais également sur les vacances scolaires. Malgré les efforts pour embaucher du personnel d'animation il n'y en a pas. La responsable des ALSH a envoyé un mail à toutes les communes pour trouver des animateurs, n'hésitez pas à nous envoyer les CV que vous recevez (minimum BAFA).

Monsieur Albert FEVRIER : Nous allons faire une analyse des premières semaines de fréquentation des ALSH puis nous prendrons une décision. Le problème est que parfois les enfants inscrits ne viennent pas.

Monsieur Philippe MOREAU : Mon Village, Ma Planète qui se tient du 10 septembre au 1^{er} octobre rencontre un fort succès. La Caravane de la Réno qui est actuellement sur le territoire du Lorriçois affiche complet au niveau des rendez-vous.

- Démarrage de l'étude Mobili'Terre : nous recherchons des services civiques.

- Le 1^{er} week-end d'octobre : Journées de l'Arbre à l'Arboretum des Barres, nous attendons beaucoup de monde.

Monsieur Florent DE WILDE : Beaucoup de communes ont répondu au sondage concernant l'archivage. Nous avons rencontré les Archives Départementales qui vous contacteront afin que des agents passent dans vos communes. Si certaines communes n'ont pas répondu mais sont intéressées, elles peuvent envoyer un mail à Mme Delphine COURBIER. Nous étudierons ensuite les différentes possibilités : société privée ou agent à se partager pour diminuer les coûts.

Monsieur Jean-Jacques MALET : Sur le budget de 100 000 € d'aides à l'immobilier il reste aujourd'hui 33 000 €. La Communauté de Communes répond à une demande importante.

- Concernant le chômage : notre territoire compte aujourd'hui environ 6 -7 % de chômeurs contre environ 12% en début de COVID. Il y a des progrès importants mais le taux reste élevé, les femmes sont les plus touchées par le chômage.

- Sur vos communes, si vous avez des entreprises créant de l'emploi n'hésitez pas à leur indiquer de se rapprocher de nous car nous pouvons les conseiller et orienter, des aides à l'embauche sont possibles.

- Jeudi 23 Septembre : Soirée Club des Dirigeants à l'Espace des Etangs. Nous comptons 96 inscrits, il reste encore quelques places.

Monsieur Albert FEVRIER : fait part du courrier de Monsieur Debouzy concernant la construction de parc de panneaux photovoltaïques et le fait que la commune ne perçoit rien.

Monsieur Richard SENEGAS : indique que sur la commune de Presnoy 31 hectares de panneaux photovoltaïques vont être installés. Il serait intéressant de faire un pacte financier avec la Communauté de Communes.

Monsieur Jacques HEBERT : il est peut-être possible de récupérer quelque chose sur le foncier ?

Monsieur Richard SENEGAS : le mieux est de faire un pacte financier, le foncier étant trop fluctuant.

Monsieur Jean-Jacques MALET : Aujourd'hui il y a une forte pression des promoteurs. C'est une question que l'on doit aborder en commission. Il faut un règlement, afin que ce soit la même règle pour tout le monde. Il vaut mieux cibler les friches plutôt que des terres agricoles.

Monsieur Florent DE WILDE : A Châtillon, il y a un projet photovoltaïque sur des terres agricoles. C'est une activité complémentaire pour les agriculteurs en difficultés. Je rejoins l'avis de Monsieur SENEGAS concernant le pacte financier.

Monsieur Claude FOUASSIER : dans le cadre du Plui, nous voulions zoner les friches mais règlementairement cela n'est pas possible.

Monsieur Jean-Jacques MALET : Dans le PLUi, les zones d'activités deviennent des zones d'habitation si nous les agrandissons. Pour le photovoltaïque est ce que cela est classé en économie ou pas ? car il ne faudrait pas que cela prenne sur les habitations.

Monsieur Alain GRANDPIERRE : Les différentes commissions du Département se sont réunies pour élaborer un projet de mandat pour les 6 années à venir. Monsieur Antoine RICHOMME nous quitte pour le Giennois. Concernant le Volet 3, nous envisageons une réunion le 14 Octobre.

Monsieur Albert FEVRIER : Pour faire suite à ce que j'ai observé ou entendu çà et là, lors des réunions communautaires comme ce soir, vu le nombre de délégués présents et la configuration, les échanges et les débats sont limités. Je sais que certains d'entre vous le déplorent et sont frustrés. C'est pourquoi il faut assister aux commissions, intervenir, débattre sur les actions proposées pour construire le mieux possible ce qui est mis en place pour les habitants du territoire et les communes.

Les Maires, les conseillers peuvent avoir des interrogations, des suggestions, des projets, même des critiques. Ce n'est pas en envoyant des courriers à répétition...

Je vous demande d'appeler, sans aucune hésitation, et j'irai dans votre commune, avec la personne référente du service pour échanger et discuter sur le sujet demandé ou la problématique rencontrée. Ce qui permettra de se comprendre, de construire ensemble et d'avancer utilement et efficacement.

Également si vous avez un projet ou autre, sur lequel vous rencontrez des difficultés avec une institution ou un organisme, la communauté et moi-même pouvons vous accompagner pour vous soutenir.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 20 heures.

Le Président

M. Albert FEVRIER

Signé par : Albert
FEVRIER
Date : 28/09/2021
Qualité : CCCFG -
Président

